

**La** loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite « NOMÉ » a été promulguée le 7 décembre 2010.

Dans le même timing que la réforme des retraites, mais de façon beaucoup moins visible du grand public, il s'agit d'un virage décisif pour imposer la concurrence en matière de vente d'électricité.

16% de l'électricité vendue l'est aujourd'hui sur le marché libre contre 84% aux tarifs réglementés. C'est notamment insuffisant pour la commission européenne qui avait enjoint la France à prendre des mesures permettant aux fournisseurs alternatifs de concurrencer les fournisseurs historiques (EDF, EDSB...).

À partir de mi-2011, EDF devra ainsi vendre le quart de sa production nucléaire à ses concurrents, à un prix fixé par l'État. Ceux-ci pourront ensuite librement fixer leur prix de vente. 25% du marché sera ainsi mécaniquement livré à d'autres fournisseurs.

Parmi les autres évolutions contenues dans cette loi, il faut également noter la réforme des taxes locales sur l'électricité qui va s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Par ailleurs, la CSPE, contribution au service public de l'électricité, va augmenter fortement au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

C'est l'occasion de faire le point sur les différentes taxes, qui entrent pour près de 30% dans le prix final de l'électricité. EDSB n'est que le collecteur de ces taxes, mais il nous semble important de vous tenir informé de leur évolution et de leur objet. Chacun sera ainsi en mesure de juger s'il s'agit de bonnes ou de mauvaises nouvelles.

Bonne lecture !

Dominique Royer  
Directeur EDSB

# La Lettre d'edsb

## La taxation de l'électricité

Quatre taxes (ou contributions) apparaissent sur votre facture d'électricité :  
Que financent-elles ?

Les **Taxes Locales sur l'Électricité (TLE)** ont été créées en 1926 au profit des Communes et des Départements. Ces taxes n'étaient plus conformes au droit communautaire et seront remplacées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 par la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE).

Les TLE étaient proportionnelles au montant de la facture (consommation + abonnement). Le montant pour les clients d'EDSB était de 9,6% du montant HT des factures, réparti à hauteur de 6,4 % au profit des Communes et à 3,2% pour le Département.

La TCFE pour les clients (professionnels et domestiques) dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA sera de 0,009 € par kWh.

Pour un client ayant une puissance souscrite de 9 kVA en Simple Tarif et consommant 8 000 kWh par an, les TLE représentaient un montant de 69,78 € HT par an. Pour ce même client, la TCFE sera de 72 € HT par an.

Si la consommation de ce client avait été de 6 000 kWh par an, les TLE auraient été de 54,09 € HT par an et la TCFE de 54 € HT par an.

On peut en déduire que le client qui limitera ses consommations sera avantagé au détriment du consommateur non vigilant.

La loi de finance 2011 prévoit une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier de la **Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)** dont le montant passera de 0,0045 € par kWh à 0,0075 € par kWh.

Pour un client qui consomme 8 000 kWh par an, l'augmentation sera de 24 € HT par an.

La CSPE est collectée au profit de l'État qui la reverse ensuite aux entreprises supportant des charges de service public.

Au niveau national, la répartition des charges à compenser s'établit ainsi :

- 41 % pour la péréquation tarifaire\* pour les DOM, Mayotte et les îles
- 32 % pour la cogénération fossile
- 24 % pour l'obligation d'achat des énergies renouvelables (5 % dont dédiés au photovoltaïque)
- 3 % pour les dispositifs sociaux dont le Tarif de Première Nécessité.

La **Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)** permet de financer une partie du régime de retraite des agents des industries électriques et gazières et représente environ 3% du montant de la facture.

Enfin la **TVA**, qui s'applique sur le montant hors taxes de la facture mais également sur les taxes et contributions sus-énoncées, est calculée à un taux de 5,5% sur l'abonnement et 19,6% sur les consommations.

\*L'électricité y est vendue au même prix qu'en France métropolitaine, alors que les coûts de production des centrales locales sont beaucoup plus élevés.

# La gestion des « charges » du réseau d'EDSB et des pointes de consommation

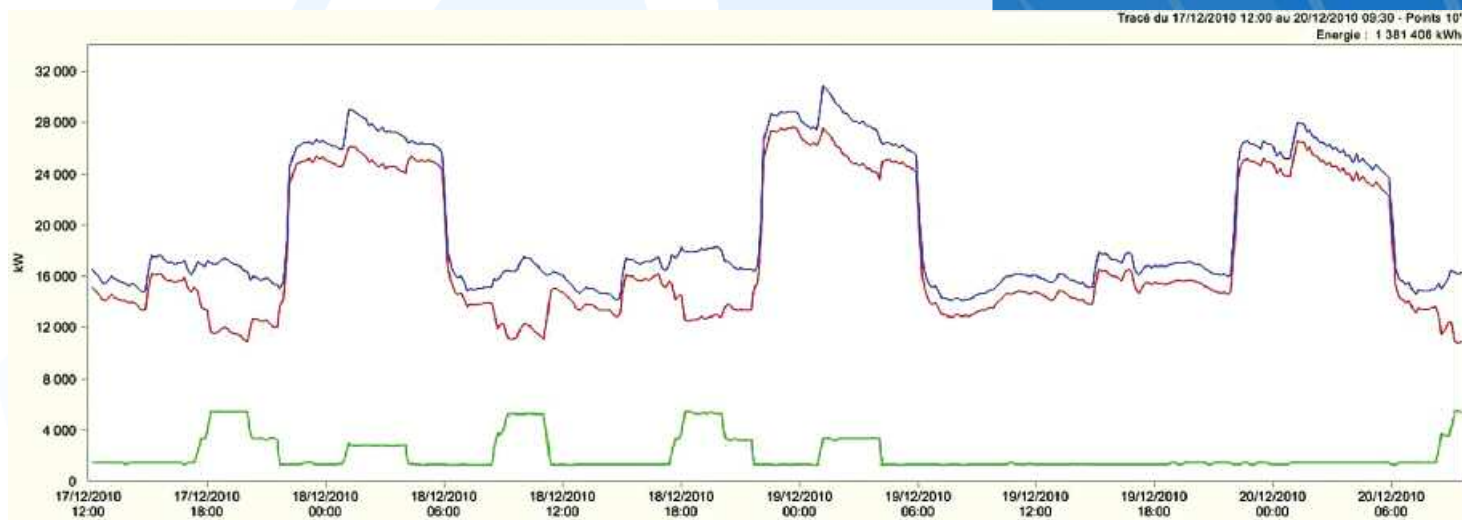
Briançon est très caractéristique d'une ville de montagne, c'est-à-dire que l'on observe de très fortes amplitudes entre les températures chaudes et froides (entre les saisons évidemment mais même au cours de la même journée), et ce phénomène est amplifié par l'affluence touristique en hiver (le chauffage des résidences saisonnières s'ajoute aux chauffages des résidences occupées en permanence). Entre les deux consommations extrêmes de l'année écoulée, il y a un coefficient de 6,68 (30 872 kW le 19/12/2010 à 1h10 et 4 621 kW le 5/09/2010 à 6h20) !

Pour un GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution), c'est la configuration la plus difficile à gérer. Car ne pouvant priver aucun client d'électricité, il nous appartient de dimensionner tous nos réseaux de manière à pouvoir alimenter l'ensemble de nos clients dans de bonnes conditions. Il faut donc réaliser de lourds investissements pour seulement quelques jours par an, et pour anticiper sur les années ultérieures, car nous constatons une augmentation moyenne de 2 % de la demande d'électricité.

Fin 2010, 45 producteurs photovoltaïques sont raccordés à notre réseau.

La production de ces installations a été d'environ 100 000 kWh pour une puissance installée de 260 kilowatt-crête (kWc) soit plus du double de 2009 (40 000 kWh).

En année pleine, la production devrait passer à 400 000 kWh, grâce principalement à l'équipement réalisé sur le toit de la patinoire de Briançon, qui à lui seul produira 150 000 kWh.



Ci-dessus : zoom sur le record de consommation de 30 872 kW atteint le 19/12/2010 à 1h10. Grâce à notre production, nous n'avons sollicité « que » 27 634 kW sur l'ensemble de nos alimentations raccordées au réseau 20 kV d'ERDF. En bleu : la courbe virtuelle de l'énergie appelée par nos clients, indépendamment de notre production. En rouge : la courbe réelle de l'énergie qu'il a été nécessaire d'acheter auprès de notre fournisseur pour faire face à cette demande (énergie appelée - production). En vert : la somme des productions de nos trois centrales hydrauliques.

Mais EDSB dispose de solides atouts pour gérer cette demande :

- Plusieurs alimentations (2 principales et 3 secours) sécurisent les approvisionnements d'électricité en cas de panne et permettent de répartir la demande sur plusieurs alimentations pour moins les solliciter.
- Trois centrales hydro-électriques, deux dites « au fil de l'eau », qui produisent en permanence (la courbe verte linéaire), en hiver environ 1 000 kW, et un barrage, qui produit à la demande, jusqu'à 4 000 kW supplémentaires (les créneaux de la courbe verte). La future micro centrale du Fontenil permettra de répondre encore mieux aux besoins futurs.

Enfin, EDSB met à l'étude le lourd mais fondamental projet de disposer de son propre « poste source », raccordé cette fois directement au réseau de RTE en 63 kV, puisque ses infrastructures en Haute-Durance seront renouvelées pour les mêmes raisons d'augmentation des charges. En effet, quand la tension augmente, on peut faire passer plus de puissance, à diamètre de câble identique.

## brèves

En entrant au capital de la SEM « SEVE » (Soleil Eau Vent Énergie) à hauteur de 40%, EDSB est devenu partenaire de la commune de Puy Saint André.

L'objet social de cette société est le développement des énergies renouvelables et la promotion des économies d'énergies sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Le photovoltaïque mais aussi la pico-hydraulique, avec le turbinage de réseaux d'eau potable, feront l'objet des premières études.